

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement
Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

REÇU le
02 JUL. 2014
D.R.E.A.L. S.R.N.P.

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 2/07/2014	Dossier complet le 2/07/2014	N° d'enregistrement F05216P0050

1. Intitulé du projet

Le projet concerne l'aménagement d'une zone de stationnement sur le site des Gâts à la Barre-de-Monts en Vendée (85).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Commune de la Barre-de-Monts**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **le Maire, Pascal DENIS**

RCS / SIRET **218 500 122 000 13** Forme juridique **collectivité publique**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.
5° infrastructures routières.	d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres. e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de l'aménagement d'une aire de stationnement d'environ 8,5 ha comprenant une zone de stationnement pérenne, une zone de stationnement saisonnière, un bâtiment léger d'accueil du public, une voie d'accès et de desserte et un giratoire sur la RD 22 permettant cet accès. Le phasage du projet n'est pas encore défini.

4.2 Objectifs du projet

Pour se rendre sur l'île d'Yeu, les passagers doivent laisser leur voiture sur le continent. Or Fromentine est une zone fortement urbanisée qui est coincée entre la forêt domaniale et l'estran. C'est une station balnéaire qui ne peut pas devenir un immense parking pour l'île d'Yeu. Donc il faut organiser l'arrivée et les départs des passagers, de manière à réduire le trafic et le stationnement des voitures autour de la gare.

L'activité à l'année de Fromentine est indéniablement liée à la liaison maritime vers l'île d'Yeu. Mais cet atout ne présente pas que des avantages. Il faut concilier l'intérêt « pratique » des voyageurs de passage et l'intérêt légitime de la population qui doit voir la commune se développer, tout en préservant son identité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le stationnement des voitures n'est qu'un élément du programme. En effet, la réalisation de ce « parking » doit s'accompagner de la mise en place d'équipements spécifiques, notamment :

- La création d'un giratoire sur la RD 22,
- La création d'une voie de desserte de la RD 22 jusqu'au site d'environ 300 m en s'appuyant sur le tracé de l'accès actuel (non réutilisable en l'état),
- La création d'une aire dédiée à l'embarquement et au débarquement des navettes de liaison,
- La création d'une zone d'attente (couverte ou non) pour les passagers,
- La création de locaux d'accueil (services ; information ; sanitaires ; ...),
- La création d'ouvrages spécifiques pour la gestion des eaux (collecteurs, bassin,...).
- La mise en place de zones vertes de protection, de mise en valeur et d'accompagnement (haies ; talus ; ...).

Ces éléments pourront être phasés dans le temps sans que cela ne soit encore défini à ce stade du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, il est prévu sur la zone différents espaces de stationnements (pérennes ou saisonniers) offrant un accueil du public et un logistique de liaison jusqu'à la gare maritime via un réseau de navettes. Le parking devra accueillir jusqu'à 2000 véhicules en période de pointe et environ 980 passagers au départs des trois bateaux et 1700 aux arrivées de bateaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau
 Étude d'incidence Natura 2000
 Autorisation d'urbanisme
 Commission des sites
 Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique
 Dossier d'autorisation Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de l'opération	8,5 à 10 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le site du projet est localisé au nord de la commune de la Barre-de-Monts sur les parcelles 000B486, 000B489, 000B485, 000B383, 000B392, 000B391, 000B490, 000B376, 000B374, 000B375, 000B364, 000B372, 000B486, 000B365, 000B386, 000B388, 000B389, 000B396, 000B484, 000B363, 000B393, 000B395, 000B390, 000B493, 000B397, 000B394, 000B398, 000B366, 000B384, 000B368, 000B369,

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 06 ' 25 " O Lat. 46 ° 53 ' 39 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 06 ' 14 " O Lat. 46 ° 53 ' 22 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 06 ' 19 " O Lat. 46 ° 53 ' 31 " N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: usage agricole: cultures de blé et de maïs, prairies humides et fossés

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la Barre de Monts datant de 1983 et révisé en 1999

Zone NC: zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol

Une procédure de révision simplifiée du POS est en cours.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Zone Naturelle d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 : n° 50010000 - Marais Breton - Baie de Bourgneuf - Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 : n° 50010001 - Estuaire de l'éfier de Sallertaine et schorres voisins et n° 50010003 - Anciennes salines de Beauvoir-sur-Mer et Barre de Monts: en limite du site d'étude du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Limite du secteur Natura 2000 classé Éléments Remarquables du Paysage Aire d'étude hors secteur L 146-8 selon la Loi littoral et hors de la bande des 100 m de limite de la mer depuis le canal de la Taillée.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures routières du réseau national dans le département de la Vendée a été approuvé par arrêté préfectoral 11-DDTM-824 du 19/12/2011. Il ne concerne que l'A83 (hors périmètre du projet).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est cartographié en tant que zone humide probable par la DREAL Pays de la Loire et se situe dans le périmètre de la zone humide Marais Breton cartographié par le Syndicat Mixte de Gestion Écologique du Marais Breton et protection de son Environnement. Des prairies humides ont dores-et-déjà été inventoriées sur le site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque sismique : aléa sismique sur la commune et sur l'aire d'étude modéré. Zone de sismicité 3 Un Plan de Prévention des Risques Littoral Baie de Bourgneuf a été approuvé le 06 janvier 2011.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par deux sites Natura 2000 en rapport avec le MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS. Il s'agit de la ZPS (Zone de protection Spéciale FR 5212009) et du SIC (Site d'Intérêt Communautaire) FR 5200653. Le site d'étude est en dehors de ces périmètres.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins d'eau durant le chantier sont assurés via le réseau, pas de prélèvement direct dans le milieu naturel
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un apport de matériaux pour sa réalisation. L'origine des remblais n'est pas déterminée à ce jour et pourra provenir d'une carrière autorisée
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site des Gâts présente un caractère agricole. Les investigations de terrain ont dores et déjà révélées la présence d'espèces protégées : 38 espèces d'oiseaux protégées nationalement, 8 inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 12 espèces prioritaire en Pays de la Loire, 3 espèces végétales protégées au niveau national et patrimoniales, 10 espèces de reptiles, amphibiens, mammifères protégées, 3 habitats d'intérêt communautaire et 9/11 mares occupées par des amphibiens protégés. La nécessité de réaliser des dossiers de demande de dérogation de dérangement et destruction d'espèces protégées est prévue. Malgré la démarche ERC qui sera privilégiée, la mise en place des accès nécessitera de traverser des espaces d'étiers et de marais..
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir un impact sur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il est également est situé en ZICO Baie de Bourgneuf et Marais Breton et en ZNIEFF de type 2 de la même appellation, une attention particulière devra être portée aux milieux et aux habitats d'espèces, en terme de site de stationnement mais également d'accès..

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme environ 10 ha de terres agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD 22 est concernée par un risque technologique de transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque sismique : aléa sismique sur la commune et sur l'aire d'étude modéré. Zone de sismicité 3 La commune est concernée par trois type de risques d'inondation: submersion marine, par crue à débordement lent de cours d'eau et par remontée de nappes naturelles. Un Plan de Prévention des Risques Littoral Baie de Bourgneuf a été approuvé le 06 janvier 2011. La commune est également concernée par un risque de retrait et de gonflement des argiles moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attention particulière devra être portée à la qualité sanitaire des eaux conchylicoles, notamment du fait d'éventuelles pollutions des eaux de surface par les véhicules stationnés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier et en phase exploitation (circulation et desserte la zone). Le plan de circulation sera étudié pour limiter le bruit. Il n'y a pas de zone d'habitat aggloméré à proximité du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations uniquement lors de certaines périodes en phase chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Des émissions lumineuses seront présente en phase exploitation liées à l'éclairage de sécurité pour les arrivées et les départs de nuit des bateaux.</p> <p>Le projet engendrera des émissions lumineuses provenant des phares des véhicules et des mâts d'éclairage.</p> <p>Le règlement de la zone visera à minimiser ces émissions. Le projet sera conçu pour diriger les implantations lumineuses vers les nouveaux aménagements et ainsi limiter les émissions lumineuses en dehors du site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet engendrera des rejets hydrauliques qui seront traitées avant rejet dans des ouvrages d'assainissement. En phase chantier, une attention particulière sera portée aux pollutions ponctuelles et accidentelles.</p> <p>On note la présence du canal de la Taillée à l'Ouest du site et de l'étier de Sallertaine qui entoure le site au Nord-est.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet va engendrer la production de déchets inertes au cours de la phase chantier qui seront évacués selon la réglementation.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet sera intégré dans le contexte paysager local. Des aménagements paysagers seront réalisés, avec notamment des plantations.</p> <p>Le service archéologie de la DRAC est en cours de consultation afin évaluer le potentiel archéologique du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet entraîne des modifications sur l'activité du site (initialement de type agricole).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix du site a fait l'objet d'une démarche itérative visant à comparer la situation actuelle avec 6 autres sites. Une étude comparative approfondie a été menée avec une éventuelle solution alternative sur le site du Rampy, qui a été écartée. Le site des Gâts a été retenu du fait d'une sensibilité écologique plus faible mais non négligeable, d'une assiette d'aménagement adaptée au projet (10 à 15 ha), de condition d'accès et de desserte satisfaisante bien que nécessitant des travaux lourds de confortement et d'une présence limitée d'habitations à proximité immédiate. En l'absence d'études complémentaires (topographie, hydraulique, sols,...) sur le site, nous ne pouvons affirmer que le projet pourra être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Situation par rapports aux sites Natura 2000
Situation par rapport aux Sites Naturels Sensibles
Occupation du sol
Carte de sensibilité des habitats

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Barre de Monts

le,

26 JUIN 2014

Signature



Le Maize

P. DENIS